

MAIRIE DE MONTAGNY



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2015

La séance est ouverte à 19 heures.

Etaient présents : Mmes CARTIER - JEANJEAN MARECHAL – LASSALLE – MARTINAUD – PAILLASSEUR - PONE-VANHAUWAERT - TURPIN
Mrs BESSON - DUMONT-BURDIN - FOUILLAND – GERGAUD - MEUNIER - PROST - RIGNANESE - SAYLLAC – TOURNIER.

Etaient excusés : Mme FRAISSE-SIBILLE a donné procuration à Mme PONE-VANHAUWAERT - Mme GAY-VIDAL a donné procuration à Mr SAYLLAC – Mme TEDESCHI a donné procuration à Mme CARTIER – Mr BAUDUIN a donné procuration à Mr GERGAUD – Mr GAUMOND a donné procuration à Mr FOUILLAND – Mr LECAMUS a donné procuration à Mme TURPIN.

Etaient absents : Mme LARME-CATHERINEAU.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 janvier 2015 :

le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2015-007 Déclassement d'une partie de la voie « Impasse de la Pierre Regard » : Mme et Mr Paillason désirent se porter acquéreur d'une parcelle de voirie. Cette vente a été délibérée le 25 septembre 2014. De ce fait, il y a lieu de procéder au déclassement de cette partie de voirie, sans enquête publique. Adoptée par 21 voix pour et une abstention.

Délibération 2015-008 Déclassement d'une partie de la voie « chemin du Cimetière » : une nouvelle habitante de l'ancienne école installée 87 chemin du Cimetière est intéressée pour acquérir une parcelle de voirie attenante à son terrain pour en faire un jardin d'agrément. Il y a donc lieu de délibérer sans enquête publique. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-009 La création de cette ZAC a été confiée à la société DEVIQ, avec une convention signée en 2002. Le 31 mai 2012, la commune a autorisé la rétrocession des parties communes. A ce jour, l'opération est achevée. Il est donc proposé au conseil la suppression de cette ZAC. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-010 Remboursement de pénalités à l'entreprise Meunier pour la salle le Trait d'Union : cette entreprise a eu des pénalités provisoires appliquées pour : 1645 € pour retard sur la pose du doublage, 5400 € pour non remise de DOE et 1700 € pour défaut de nettoyage du chantier. Mais, le retard a été rattrapé, donc remboursement des 1645 € ; la remise des DOE a été faite avec retard mais avant la fin des travaux, donc remboursement des 5400 € ; le nettoyage du chantier a été réparti avec d'autres entreprises, donc remboursement de 1 200 € .
Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses posées par les élus d'opposition :

Des Montagnerots usagers de la salle polyvalente « le Trait d'Union » se plaignent de poussières provenant d'une entreprise de Grigny. La Mairie a-t-elle été informée : NON.

Et que compte-t-elle faire : dans un premier temps rencontrer les personnes qui se plaignent et ensuite aviser.

Installation de défibrillateurs dans les lieux publics : demande d'une installation sur la place et dans la salle polyvalente « le Trait d'Union »: c'est prévu. Mr le Maire a rencontré des fournisseurs au salon des Maires et des devis ont été demandés. L'installation de celui prévu pour la salle ne pose pas problème. Quant à celui prévu sur la place, le lieu est aléatoire et le risque de vandalisme existe. Il sera certainement installé soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

signé

Jean-Louis GERGAUD